

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 21/03/2019
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 23
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_027

OBJET :
 Création de postes au tableau des effectifs
 au 01/04/2019

Séance du 27 mars 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Contenu :

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser au 1^{er} avril 2019, le tableau des effectifs comme suit :

Postes à supprimer	Postes à créer
	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
	2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
	1 poste de brigadier chef principal à temps complet
	2 postes d'atsem de 1ère classe à temps complet
1 assistant enseignement artistique à temps non complet (16h)	
1 adjoint du patrimoine à temps non complet (8h)	

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 012.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité modifie le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN**